



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-88

**ASSAINISSEMENT**

**24 – Signature de la convention avec GRDF relative au raccordement au réseau de distribution de gaz naturel (Convention n° 2020-08-28)**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le jeudi 17 septembre 2020, s'est réuni le 23 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat,

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à neuf heures,

**Date de la convocation : Le jeudi 17 septembre 2020**

**Nombre de délégués titulaires en exercice : 70**

**Nombre de délégués suppléants en exercice : 70**

**Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36**

**Président de séance : Benoit JIMENEZ**

**Secrétaire de séance : Dominique KUDLA, délégué de la commune de VILLERON**

**Nombre de présents : (52)**

**Dont (50) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine DE WALSH DE SERRANT et Jean-Yves THIN (Piscop), Thierry FELLOUS (Saint-Brice-Sous-Forêt).

**CARPF :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Philippe SELOSSE et Jean-René FAIVRE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES et Mouhammad ABDOUL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoît JIMENEZ (Garges-lès-Gonnesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonnesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Nordine HABIBECHE (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Alain GOLETTTO et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD et Gilles WECKMANN (Montsoul).

**Absent(e)s et représenté(e)s (7) :**

**CAPV :** Éric BATTAGLIA (Ézanville) donne pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)  
Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF :** Claude BONNET (Bonneuil-en-France) donne pouvoir à Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France)

Ramzi ZINAOUI (Garges-Lès-Gonnesse) donne pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-Lès-Gonnesse)

Marie-Claude CALAS (Bouqueval) donne pouvoir à Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot)

Gérard DREVILLE (Saint-Witz) donne pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

**CCCPF :** Lionel LEGRAND (Mareil-en-France) donne pouvoir à Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France).

**Présent(e)s sans droit de vote : (2)**

**CARPF :** Éric MALLE (Ecouen)

Adeline COURTOIS (Vémars)

ASSAINISSEMENT

24 – Signature de la convention avec GRDF relative au raccordement au réseau de distribution de gaz naturel (Convention n° 2020-08-28)

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Dans le cadre des travaux d'extension de sa station de dépollution des eaux usées, le SIAH souhaite procéder au raccordement de ses nouveaux bâtiments en gaz naturel pour l'alimentation de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-France.

La mise en gaz du branchement doit intervenir dans un délai de 12 semaines après la signature de la convention de desserte.

La participation financière du SIAH pour la mise en œuvre des branchements est de 1 486,80 € TTC.

Le montage juridique avec GRDF se fait en deux conventions : une convention de raccordement et une convention de desserte. Il s'agit ici d'approuver la convention de raccordement. La prochaine délibération doit permettre l'approbation de la convention de desserte.

***CECI EXPOSÉ***

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Roland PY,

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le projet de convention avec GRDF relative au raccordement au réseau de distribution de gaz naturel pour l'alimentation de la station d'épuration de BONNEUIL-EN-FRANCE,**

**Considérant la nécessité d'autoriser le Président à signer la convention,**

ASSAINISSEMENT  
BONNEUIL-EN-FRANCE  
SIAH

24 – Signature de la convention avec GRDF relative au raccordement au réseau de distribution de gaz naturel (Convention n° 2020-08-28)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES:

- 1- **Approuve** la convention n° 2020-08-28 avec GRDF relative au raccordement au réseau de distribution de gaz naturel pour l'alimentation de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE,
- 2- **Précise** que la participation financière du SIAH pour la mise en œuvre des branchements est de 1 486,80 € TTC,
- 3- **Et autorise** le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

À ARNOUVILLE, le mercredi 23 septembre 2020

Benoît JIMENEZ  
  
Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LES-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/09/2020  
Affichée le : 29/09/2020  
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.